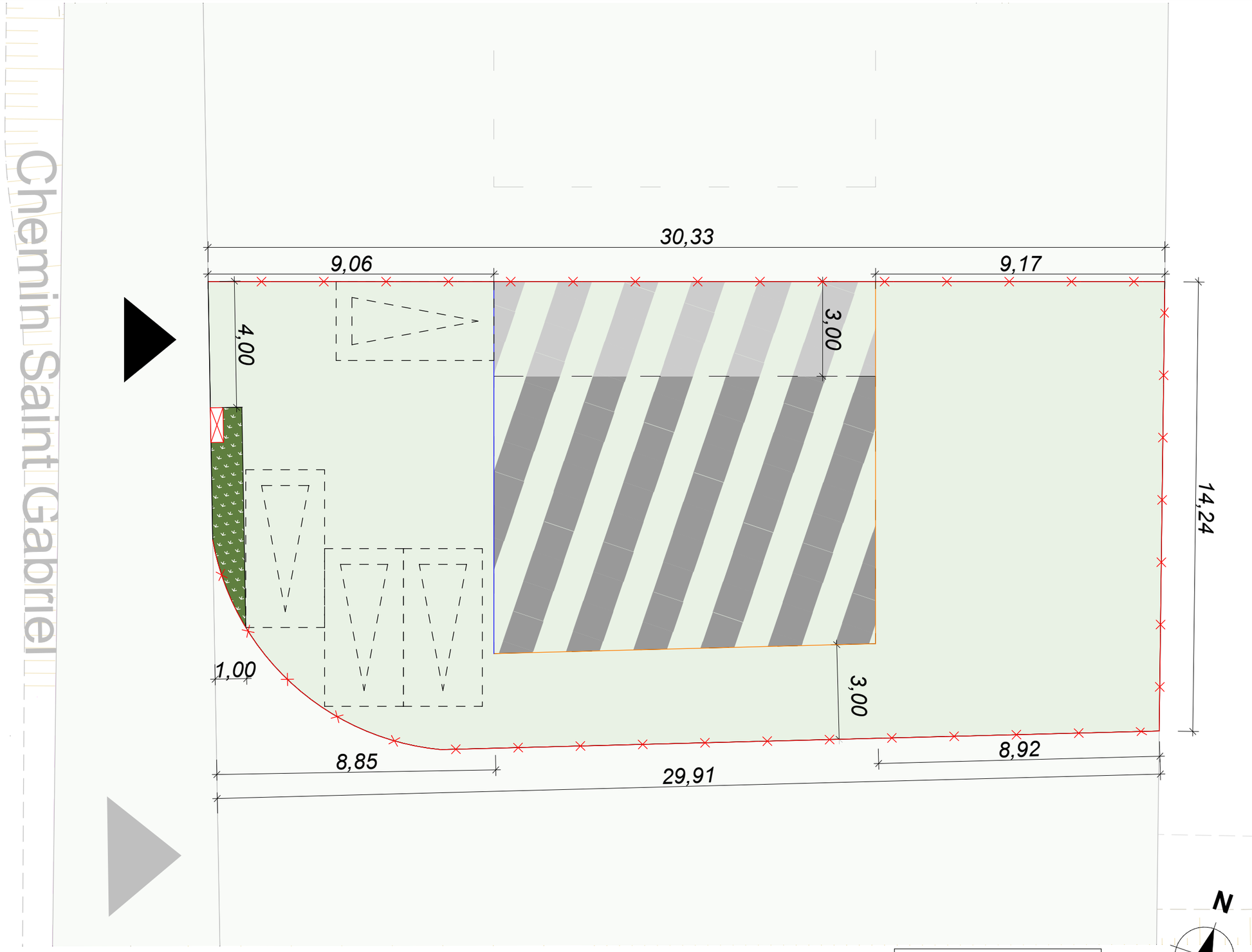


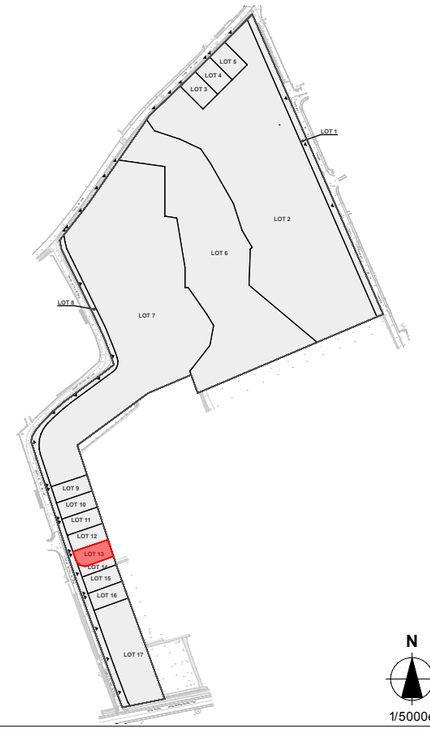
PRIMOSUD

FENÊTRE SUR ALPILLES

SAINT-ÉTIENNE-DU-GRÈS

Type	N° lot	Superficie	Échelle
Terrain à bâtir	Lot 13	427 m²	1/100e / A3
Emprise à hauteur maxi 6,5 m / niveau de plancher autorisé = 104,46 m²			
Emprise à hauteur maxi 3 m / niveau de plancher autorisé = 36,30 m²			

Plan de repérage



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction de la mise au point des plans d'exécution et les nécessités techniques de la réalisation.
Les surfaces indiquées sont approximatives.

Hauteur maximale des constructions : 6,5 mètres à l'égoût, mesurés à partir du niveau de plancher autorisé

Légende

- Localisation de l'accès
- Terrain total
- Alignement / retrait imposés
- Clôture agricole galvanisée H = 1,20 m
- Bande à végétaliser
- Coffret technique + boîte aux lettres
- emprise constructible hauteur max = 6,5 m par rapport au plancher autorisé
- emprise constructible hauteur max = 3 m par rapport au plancher autorisé

Emprise au sol maximale des constructions = 50 %
Implantation plancher RDC à 8,41 m NGF
Principe de positionnement des places privatives non closes (PPNC)

Echelle graphique :

0 1 2 3 4 5

PLAN DE VENTE DÉFINITIF

Date :30/05/2023 Indice : 0